



## PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 28/08/2020

#### **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DANS CERTAINS LIEUX ET COMMUNES EN DRÔME**

Le préfet de la Drôme rappelle que les mesures générales actuellement en vigueur en application du décret du 10 juillet 2020 modifié, doivent continuer à être respectées, notamment dans les établissements recevant du public et lieux publics clos (port du masque obligatoire, respect de la distanciation sociale, lavage de mains, interdiction de danser et de rester debout dans les bars ...).

Les échanges avec les élus locaux se poursuivent afin d'adapter le dispositif de prévention des risques sanitaires compte tenu de l'évolution sanitaire.

Ainsi, à ce jour, plus de vingt communes sont concernées par le port du masque obligatoire. **Le port du masque est imposé dans certaines conditions lorsque la promiscuité est inévitable (marchés, centre-ville, rues commerçantes ...).**

Les communes et lieux où le port du masque est obligatoire pour toute personne âgée de 11 ans et plus, sont les suivants :

- Beauvallon : marchés de plein air
- Besayes : le circuit « histoire et patrimoine »
- Buis-les-Baronnies : marchés et événements
- Chanos-Curson : dans différents lieux de la ville : parking et abords de différents établissements
- La Motte-Chalonçon : marchés hebdomadaires et marché nocturne
- Hauterives : rue du Palais
- Chamaret : marché de plein air – lors de tout événement de vente sur la voie publique

#### **Cabinet du Préfet Service Départemental de la Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78  
Mél : [pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)  
[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)

- La Chapelle en Vercors : lors de tout événement de vente sur la voie publique
- Crest : lors de tout événement de vente sur la voie publique
- Dieulefit : marché de plein air – lors de tout événement de vente sur la voie publique
- Donzère : lors de tout événement de vente sur la voie publique
- Saint Paul Trois Châteaux : lors de tout événement de vente sur la voie publique
- Sainte-Eulalie-en-Royans : marché et événements
- Tulette : marchés, vide-greniers, brocantes
- Saillans : le jour de marché - durant la vogue du 21/08 8h au 25/08 8h – forum des associations
- Pierrelatte : marchés de plein air
- Rochegude : marché de plein air – aux abords du groupe scolaire Simone Veil – soirées des jeudis, vendredis et samedis cours de l'Apparent
- Chantemerle-lès-Grignan : marché de plein air
- Grignan : marché hebdomadaire, marché « ballade des artisans », marché de la laine « la toison d'art »

**Se rajoute à cette liste datant du 21 août 2020, plusieurs autres communes :**

- **Cliousclat : marchés de plein air**
- **Grane : brocante du 30 août**
- **Taulignan : marché de plein air, abords des écoles**
- **Die : marchés de plein air**
- **Pierrelatte : aux abords du lac de Pignedoré, à proximité des établissements scolaires**
- **Valence : rues du centre-ville, marchés de plein air, à proximité des établissements scolaires (à partir du 31 août).** Plus d'informations sur le site de la mairie : <https://www.valence.fr/fr/toutes-les-actualites/le-masque-obligatoire-en-hypercentre.html>

Cette liste est susceptible d'évoluer dans les jours à venir. Consultez régulièrement le site internet et les réseaux sociaux de la préfecture pour connaître les lieux extérieurs par commune où le port du masque est obligatoire.

Des contrôles du respect de ces dispositions de lutte contre la pandémie vont continuer à être organisés par les services de la Police et de la Gendarmerie. Les contrôles dans les établissements recevant du public vont s'intensifier et, en cas de non respect des mesures barrières, l'établissement pourra être contraint de fermer.

Pour rappel, le non-respect du port du masque est puni d'une contravention de classe 4, soit 135€.



**Cabinet du Préfet  
Service Départemental de la  
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78  
Mél : [pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)  
[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)



@Prefet26



Préfet de la Drôme